

N° DEL/2025-101

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 29 septembre 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 23 septembre 2025

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants (2) : M. LOUCHART Arnaud, M. MALISSARD Jean-Yves.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (2) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : Accompagnement technique et financier dans le cadre de la mise aux normes de l'Etang du Prévot

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de l'étude de mise aux normes de l'Etang du Prévot, le Syndicat Intercommunal de l'Etang du Prévot (SIEP) sollicite un accompagnement technique et financier auprès du service GEMAPI de la CCVEM. M. le Président propose de formaliser cet accompagnement par une convention, pour la durée de l'étude, qui prévoit :

- un accompagnement technique : les services GEMAPI de la CCVEM, Tulle Agglo et CCXVD (Mise à disposition de personnel auprès de Tulle Agglo), fourniront une expertise technique sur la base des documents rendus par le bureau d'étude.
- un accompagnement financier : La CCVEM et Tulle Agglo participent au financement de l'étude à hauteur de 10% chacun soit 2 752,50€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'accompagnement technique et financier tel que détaillé ci-dessus dans le cadre de la mise aux normes de l'Etang du Prévot ;
- **PARTICIPE** au financement de l'étude à hauteur de 10% soit 2 752,50 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous documents afférents à cette opération.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 30 septembre 2025**

Le Président,


Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26